

Rapport annuel 2021



Sommaire

Message du Président	3
Chiffres clés	5
La CIP en 2021	6
Effectifs et prestations	
Placements et performance	
Degré de couverture	
Parc immobilier	
Composition du Conseil d'administration	13
Développement durable	14

Message du Président

Malgré une situation sanitaire compliquée, l'année 2021 aura été très positive sur les marchés financiers. La Caisse intercommunale de pensions (CIP) enregistre à fin 2021 une performance nette de + 9,0 % (2020 : +5,0 %) sur une fortune placée totale d'environ 4,3 milliards. Cet exercice aura aussi été marqué par le début d'une nouvelle législature. A cette occasion, le Conseil d'administration et l'Assemblée des délégués ont été renouvelés.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

Le soutien monétaire et budgétaire mis en place par les autorités suite à la crise pandémique a contribué à relancer la croissance et les actions ont fortement progressé l'année dernière. Au terme de l'exercice 2021, la CIP présente de très bons résultats. La performance nette des placements s'élève à + 9,0 % (2020 : + 5,0 %) et le degré de couverture à 79,5 % (2020 : 74,8 %), restant ainsi toujours en dessus du minimum fixé par le chemin de recapitalisation pour la période. Forte de ces résultats, la réserve de fluctuation de valeur (RFV) passe de 62,4 % de son objectif au 31 décembre 2020 à 93,0 % à fin 2021.

Qu'il s'agisse d'actifs traditionnels ou alternatifs, l'ampleur exceptionnelle des performances s'inscrit dans le cadre très particulier des suites de la pandémie. Le resserrement monétaire initié par les banques centrales notamment amène à envisager des perspectives plus modestes en matière de rendements. Par ailleurs, des variations importantes ont une nouvelle fois été enregistrées sur les marchés financiers tout au long de l'année écoulée. Le Conseil d'administration doit donc toujours composer avec un contexte financier instable et très volatile.

Lors de sa séance de décembre 2021, votre Conseil d'administration a décidé d'appliquer le mécanisme de réduction du taux de cotisations pour l'année 2022 et de l'introduire également pour les employeurs. Compte tenu des résultats provisoires à fin novembre 2021, le Conseil a en effet considéré que les deux critères d'application du mécanisme de réduction du taux étaient une nouvelle fois remplis. Il a donc validé une réduction pour 2022 de la cotisation des assurés à hauteur de 1,5 % et de la cotisation des employeurs à hauteur de 1 % (à charge de la Caisse pour un coût total d'environ CHF 22 mios).

En ce qui concerne les effectifs, la CIP compte 297 employeurs affiliés, 14'840 assurés actifs (augmentation nette de 421 assurés) et 7'522 rentiers (augmentation nette de 343 pensionnés).

FAITS MARQUANTS ET NOUVEAUTÉS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Ces dernières années, le Conseil d'administration a constaté une augmentation significative des coûts liés aux prestations d'invalidité. Il a donc examiné différentes solutions pour corriger cette tendance dommageable pour l'équilibre financier de la Caisse et a retenu plusieurs modifications en juin 2021, dont notamment la suppression de l'invalidité temporaire et une reconnaissance du droit aux prestations basée sur les décisions de l'office AI. Il a également profité de moderniser la manière de définir les prestations d'invalidité et de survivants. Ces changements, qui devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2023, ont été présentés l'automne dernier aux employeurs affiliés. Une information spécifique aux délégués est prévue durant le printemps 2022.

Au cours de l'année écoulée, votre Caisse a poursuivi ses initiatives en matière d'investissement responsable. L'approche retenue a été évaluée par différentes organisations et experts externes. Ces analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la CIP en la matière (voir notamment : Rating Alliance Climatique).

Dans le contexte de la pandémie, la Caisse et sa gérante ont maintenu sans interruption leurs activités tout en protégeant la santé des collaborateurs et des clients grâce à la mise sur pied de mesures spéciales, comme par exemple la diffusion de capsules vidéos d'information (en lieu et place de l'Assemblée des délégués) ou l'application d'un dispositif de soutien destiné aux entreprises, communes et locataires.

NOUVELLE LÉGISLATURE ET RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 1er juillet 2021 a marqué le début d'une nouvelle législature de cinq ans. A cette occasion, le Conseil d'administration et l'Assemblée des délégués ont été renouvelés.

En ce qui concerne les représentants des assurés au sein du Conseil d'administration, les trois membres sortants ont été réélus tacitement, à savoir : Laurence Favre (Renens), Jean-François Niklaus (Epalinges) et Stéphane Roulet (St-Légier – La Chiésaz). Du côté des représentants des employeurs, deux postes ont dû être repourvus suite au départ de Frédéric Borloz, arrivé au terme de son mandat (deux réélections maximum), et Stéphane Reszo qui n'a malheureusement pas pu prolonger sa mission dans son exécutif après les élections communales. Au terme d'un scrutin qui s'est déroulé en ligne du 5 au 14 juin 2021, trois représentants des employeurs ont été élus : Christine Girod, Municipale et Syndique de la Ville de Gland, Gilbert Gubler, actuel Vice-Président du Conseil et Président du Conseil d'administration de La Forestière à Echandens, et Laurent Auchlin, Municipal de la Commune d'Aubonne.

Je remercie infiniment les deux membres sortants, Frédéric Borloz et Stéphane Reszo, pour leur travail, engagement et les échanges constructifs. Je félicite sincèrement les nouveaux élus pour leur élection et leur souhaite la bienvenue. J'adresse enfin mes remerciements aux délégués pour la confiance renouvelée.

PERSPECTIVES ET REMERCIEMENTS

Plusieurs projets vont rythmer l'année 2022 de votre caisse de pensions. L'adaptation des prestations risques invalidité et survivants, mais également la réalisation de l'expertise actuarielle périodique, ainsi que la validation quinquennale par l'Autorité de surveillance (As-So) du plan de financement, qui permet de confirmer que l'objectif de couverture de 80 % fixé par le droit fédéral est toujours atteint en 2052. Ces travaux, basés sur les résultats financiers de l'exercice 2021, devraient démontrer que les choix opérés, qui ont conduit à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 du nouveau plan de prévoyance, permettent de garantir la pérennité financière de la Caisse.

Ainsi et selon ce qui vient de vous être présenté, aucun répit ne nous est accordé et de nombreux défis se dressent devant nous. Néanmoins, en tenant compte des circonstances si singulières qui nous ont accompagné ces deux dernières années, soyez toujours certaines et certains que votre Conseil d'administration reste vigilant et appliqué face à toutes les évolutions; il œuvre chaque jour pour attester de la saine gestion des capitaux qui lui sont confiés et garde confiance en l'avenir. Sa principale préoccupation est de rester concentré sur les performances à long terme.

Je remercie vivement la Direction et l'ensemble du personnel de Retraites Populaires œuvrant pour la CIP, pour leur travail, leur collaboration appréciée, ainsi que leurs soutien et conseils avisés en cette période mouvementée que nous traversons toutes et tous. Mes remerciements s'adressent également à notre délégué au mandat, toujours disponible et professionnel, notre fidèle secrétaire, ainsi que mes collègues du Conseil d'administration pour l'excellent dynamisme conduisant nos délibérations, leurs compétences, ainsi que leur attention lors de nos séances, qu'elles se déroulent en présentiel ou par visioconférence. Pour terminer, j'adresse également mes remerciements aux personnes assurées et aux employeurs pour la confiance témoignée.

Jean-François Niklaus, Président du Conseil d'administration de la CIP

Chiffres clés

79,5%

Degré de couverture

9,0%

Performance nette

4,27 Mia

Fortune au bilan (CHF)

297

Employeurs affiliés

14'840

Assuré-e-s actifs/actives

7'522

Pensionné-e-s

2,25%

Taux technique
(2% en tenant compte des provisions)

93,0%

Niveau de la réserve de fluctuation de valeur
(en % de l'objectif fixé)

La CIP en 2021

Effectifs et prestations

Evolution des effectifs

Durant l'année écoulée, la Caisse a intégré l'effectif de six nouveaux employeurs et en a vu sortir treize. À fin 2021, la CIP comptait 297 employeurs représentant un total de 22'362 personnes assurées.

La progression des assurés actifs en 2021 a été de 421 personnes, soit de 2,9 % par rapport à 2020. Le nombre de pensionnés a pour sa part augmenté de 343 personnes (+4,8%). L'effectif des pensionnés est composé principalement de 61,7% de retraités et 18,7% d'invalides (temporaires et définitifs).

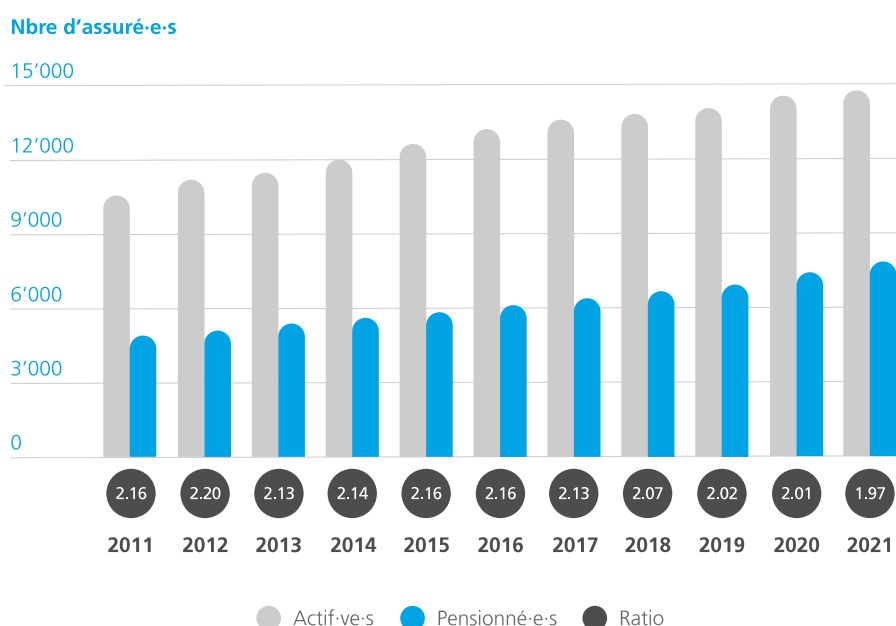
L'âge moyen des assurés actifs a diminué de trois mois cette année. À fin 2021, il atteint 45 ans (2020 : 45 ans et 3 mois). Pour les pensionnés touchant des rentes définitives, l'âge moyen reste stable à 71 ans et 5 mois (2020 : 71 ans et 4 mois).

L'âge moyen des départs à la retraite en 2021 est identique à 2020, soit 62 ans et 11 mois.

[Le mouvement des membres par effectif est détaillé au chapitre 2 des comptes annuels.](#)

Effectifs au 1er janvier 2021	Actif-ve-s	Pensionné-e-s
Femme	9'409	4'292
Homme	5'431	2'739
Enfant	/	491
Total	14'840	7'522
Nombre total d'assuré-e-s		22'362

Evolution ratio actifs/pensionnés



Bien que le nombre d'assurés actifs augmente, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) tend à diminuer ces 10 dernières années.

Prestations et ressources

Les ressources totales pour l'année 2021 s'élèvent CHF 348,7 millions, soit CHF 22,5 millions de plus par rapport à 2020. Cette augmentation des ressources s'explique principalement par une augmentation des apports de libre passage (+15,9 millions).

La CIP a versé en 2021 CHF 175,4 millions de prestations sous forme de rentes. Les rentes de retraite représentent près de 69% de ce total. En parallèle aux rentes, la Caisse a également versé CHF 145,9 millions de prestations sous forme de capital. La majorité de ces versements représente les prestations de libre passage des assurés sortants. Au total, l'ensemble des prestations fournies par la CIP durant l'année écoulée s'élève à CHF 321,3 millions.

Plus de détails sont disponibles dans les [comptes annuels](#), rubrique [Compte d'exploitation](#).

Placements et performance

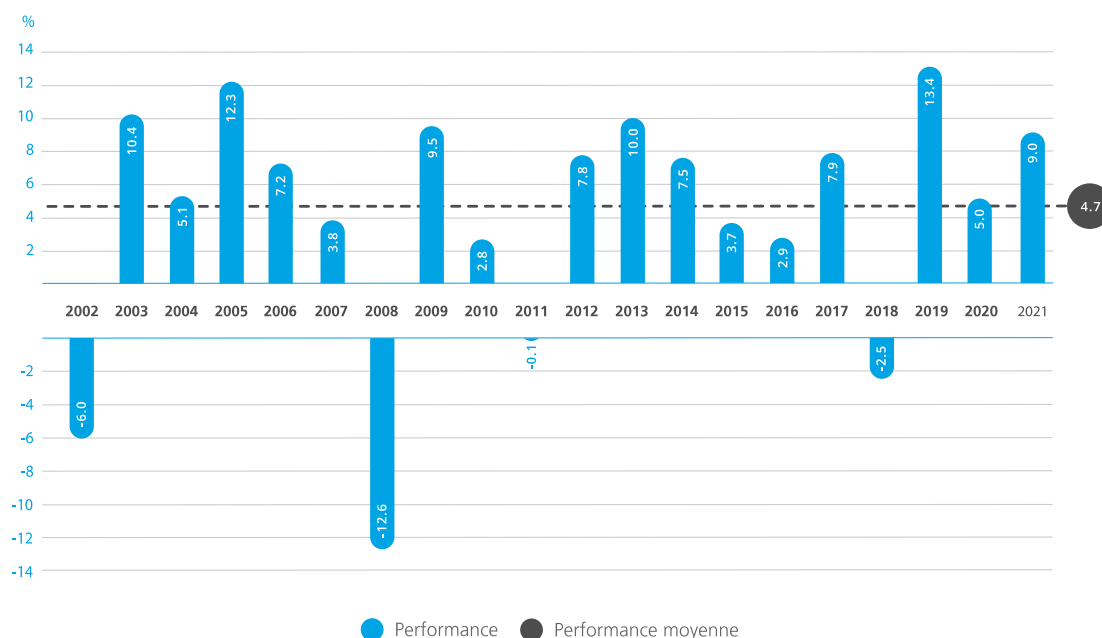
Rétrospectives des marchés

Malgré une situation sanitaire compliquée et un retour du spectre de l'inflation, l'année 2021 aura été très positive sur les marchés. Le soutien monétaire et budgétaire mis en place par les autorités suite à la crise pandémique a contribué à relancer la croissance et les actions ont fortement progressé sur la période.

Performance 2021

La CIP affiche une performance globale nette de 9,0%. Ce sont les actions et le « private equity » qui ont principalement contribué à cette progression, tandis que les segments obligataires présentent des performances pour la plupart négatives.

Evolution de la performance



Allocation d'actifs

Le portefeuille de placements de la CIP comprend des investissements répartis dans plusieurs classes d'actifs avec un objectif de diversification optimale. Le choix des investissements est défini par le Conseil d'administration qui tient compte, pour mener à bien sa mission, du risque, des contraintes légales et du besoin de rendement de la Caisse. L'allocation stratégique n'a pas subi de modification durant l'année 2021.

Allocation d'actifs effective au 31 décembre 2021

Degré de couverture

Degré de couverture à fin 2021

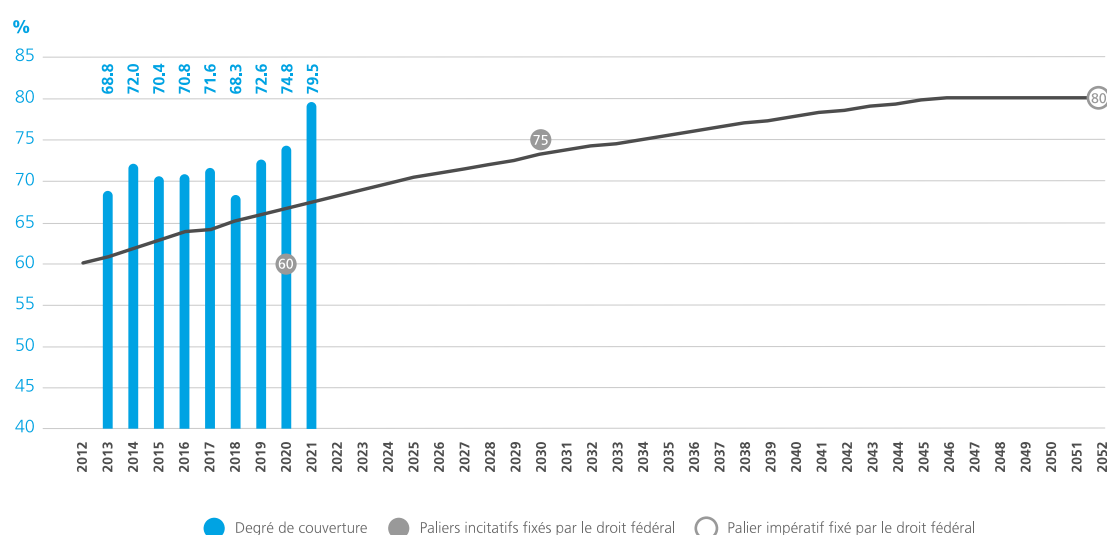
Le degré de couverture (ou taux de couverture) correspond au rapport entre la fortune de la CIP et ses engagements auprès des assurés et pensionnés.

En tant que caisse de pension publique, la CIP n'est pas tenue d'avoir un degré de couverture de 100%. Néanmoins, la législation fédérale impose d'atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici à 2052. Pour y parvenir, la Caisse suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à réaliser par année.

A fin 2021, le degré de couverture enregistré est de 79,5 %, soit au-dessus des 67,4 % fixés pour l'année écoulée par le chemin de recapitalisation. La part excédentaire correspond à la réserve de fluctuation de valeur nécessaire pour faire face à la volatilité des placements.

Des précisions figurent au point 5.9 des comptes annuels.

Evolution du degré de couverture



Parc immobilier

Evolution du patrimoine

En 2021 le marché immobilier est resté très recherché par les investisseurs, maintenant un niveau de concurrence élevé pour toutes les opportunités d'acquisition. Le marché de la location se rapproche d'un certain équilibre global (1,3% de logements vacants observé au 1er juin dernier sur le territoire vaudois), avec toutefois des différences régionales importantes. Dans ce contexte, le patrimoine de la Caisse reste très bien positionné. La mise en œuvre des principes définis dans la nouvelle stratégie immobilière 2022-2026 va permettre de maintenir le cap, tout en répondant aux enjeux stratégiques définis (climat et seniors).

L'année écoulée a encore été marquée par le Covid-19. Sur le plus long terme, les experts relèvent des changements de fond liés à la pandémie qui demandent encore à se confirmer (attrait pour les régions périphériques, logements plus grands et plus flexibles pour faciliter le télétravail par exemple).

La CIP a maintenu ses investissements dans le patrimoine existant, avec une politique d'entretien active et responsable, ainsi que la réhabilitation de 3 bâtiments ; profitant lorsque cela est possible de surélever les immeubles pour créer de nouveaux logements.

De plus, avec les acquisitions de 2 immeubles à Oron-la-Ville et Bussigny et les logements réalisés dans le cadre de rénovations d'immeubles (surélévation, transformations, etc.), la Caisse a augmenté son offre locative de 44 appartements en 2021.

Une croissance qui va se poursuivre en 2022 avec la future mise en valeur de la construction « Petit-Bâle » à Prévèrenges qui renforcera cette offre avec 34 logements supplémentaires.

Patrimoine de la CIP à fin 2021

108

Immeubles

2150

Appartements

0,37%

Taux de logements disponibles

44

Nouveaux appartements intégrés au parc

Coup de projecteur

RÉNOVATION ET SURÉLÉVATION DE L'IMMEUBLE PLAINE 8 À DENGES (VD)

Le quartier « Les Ochettes », à proximité du centre du village de Denges, est actuellement en pleine mutation avec la construction de nouveaux logements. Dans cette dynamique, la parcelle de la route Plaine 8 appartenant à la CIP bénéficie d'une situation centrale. Le nouveau plan d'affectation communal (nouvelle dénomination du PGA) autorise l'augmentation du coefficient d'occupation au sol.

Lors de la transformation de cet immeuble datant de 1972, il a été possible de surélever le bâtiment et d'ajouter 4 logements supplémentaires aux 20 déjà existants.



L'assainissement du bâtiment intègre d'une part le raccordement au nouveau chauffage à distance et, d'autre part, la mise en place de panneaux solaires.

L'exécution de la nouvelle enveloppe a permis de réduire drastiquement les dépenses énergétiques.

L'augmentation générale du volume a engendré la création d'espaces de terrasses extérieures généreux en prolongement des surfaces intérieures. La nouvelle structure constituée d'éléments en bois préfabriqués de grande portée a permis de réduire à la fois les nuisances, mais aussi la durée de chantier à 9 mois. Le réaménagement des surfaces extérieures a permis de mieux identifier l'entrée principale, d'ajouter un abri à vélos et une aire de jeux.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration constitue l'organe de conduite stratégique de la CIP. Composé de manière paritaire, le Conseil d'administration comprend 6 membres (3 représentant-e-s des employeurs et 3 représentant-e-s des assuré-e-s) élus par l'Assemblée des délégués. Il est assisté par un secrétaire (hors du Conseil).

Le 1er juillet 2021 a marqué le début d'une nouvelle législature de cinq ans. A cette occasion, le Conseil d'administration a été renouvelé.

Composition au 1er janvier 2022

Président – Jean-François Niklaus *

Vice-président – Gilbert Gubler **

Membre – Laurent Auchlin ** (nouveau 2021)

Membre – Laurence Favre *

Membre – Christine Girod** (nouveau 2021)

Membre – Stéphane Roulet *

Secrétaire (hors Conseil) – Claude Recordon

* représentant-e des assuré-e-s | ** représentant-e des employeurs

Développement durable

La CIP s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement. Elle applique diverses mesures qui peuvent être regroupées en 4 axes présentés ici. L'approche retenue a été évaluée par différentes organisations et experts externes. Ces analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la Caisse en matière d'investissement responsable.

En 2021, la CIP a poursuivi dans cette voie, notamment en étendant l'exclusion des sociétés actives dans le domaine du charbon à quasiment l'entier des portefeuilles obligataires et, dans le cadre du parc immobilier, en portant une attention à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses immeubles.

Engagement actionnarial

Dialoguer avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques en matière ESG.

Intégration ESG

Prendre en compte des critères ESG dans la sélection et le suivi des placements.

Inclusion

Investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux ESG.

Exclusion

Exclure certains titres du portefeuille.

Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse www.cipvd.ch. Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à un Espace personnel en ligne qui vous permet de faciliter vos démarches en lien avec la CIP.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire!

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
info@cipvd.ch
www.cipvd.ch

Gérée par

Retraites Populaires
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch